

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mégan Brousseau**

<https://www.cadre21.org/membres/d45e72278bca83289690787c>

Date d'obtention : 2026-06-16 17:47:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'elle a pour but d'accélérer le processus d'intervention, de sécuriser les parents et les élèves, et de permettre aux policiers de poursuivre l'enquête plus rapidement. De plus, elle met de l'avant un essentiel travail de collaboration

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle m'a permis de comprendre que les interventions n'ont pas besoin d'être immenses pour rassurer un parent et un élève. La trousse Sexto a tous les moyens pour le faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La chose à laquelle je vais faire le plus attention, c'est de ne pas obliger une personne à répondre à des questions ou encore à lui mettre des mots dans la bouche. J'ai compris au courant de la formation qu'il est important de poser les questions écrites et rien de plus.